|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/1002** | | Le 24 novembre 2021 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Reprise des réunions physiques des Commissions d'études et des Groupes de travail de l'UIT-R** | |
|  |
|  | | |

Le Bureau des radiocommunications de l'UIT a l'honneur de vous informer, par la présente Circulaire administrative, qu'à compter de janvier 2022, toutes les réunions des Commissions d'études et des groupes de travail (à l'exception des réunions qui ont déjà été annoncées) se tiendront en présentiel au siège de l'UIT. Les locaux de l'UIT seront accessibles conformément à toutes les mesures sanitaires nécessaires indiquées à l'adresse: <https://www.itu.int/security/covid19>.

En premier lieu, je tiens à saluer le travail remarquable accompli au cours des 18 derniers mois par les délégués aux réunions de l'UIT-R, qui ont fait preuve de la plus grande diligence pour faire progresser les études, malgré les difficultés inhérentes aux réunions virtuelles.

À présent que nous avons la possibilité de tenir de nouveau des réunions en présentiel, il est indispensable de permettre aux groupes de renouer avec les méthodes de travail normales. Ils pourront ainsi mettre à profit des journées de travail complètes et les négociations s'en trouveront facilitées, grâce à la tenue de consultations informelles.

La participation à distance aux réunions des commissions d'études et des groupes de travail de l'UIT‑R restera possible pour les délégués qui préfèrent y assister en ligne. Pour rappel, conformément à la Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, "*à l'heure actuelle, la participation à distance interactive (IRP) prend davantage la forme d'une "intervention à distance" que d'une "participation à distance", dans la mesure où un participant à distance ne peut participer à la prise de décisions*".Par conséquent, les États Membres qui ne sont pas en mesure d'envoyer des délégués à Genève voudront peut-être envisager de solliciter l'appui du personnel de leur mission locale pour compléter la participation des états Membres.

Horaire des réunions

Afin d'utiliser efficacement les ressources de l'UIT et de laisser aux délégués suffisamment de temps pour coordonner leurs contributions, l'horaire des réunions des groupes de travail de l'UIT‑R sera par défaut l'horaire de travail habituel, c'est-à-dire de 9 h 00 à 17 h 30 (heure de Genève), avec deux pauses-café et une pause-déjeuner. Toutefois, chaque groupe pourra déterminer les créneaux horaires précis pendant cet horaire. Si nécessaire, et sur décision des participants, des créneaux supplémentaires dès 8 h 00 ou après 17 h 30 pourront également être utilisés.

Les réunions des commissions d'études de l'UIT-R se tiendront de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 (heure de Genève).

J'encourage l'équipe de direction de chaque groupe, avec le concours du Bureau, à tenir dûment compte des besoins des délégués participant à distance qui se trouvent dans des fuseaux horaires différents et à mettre en œuvre, autant que faire se peut, des mesures permettant de remédier à leurs difficultés.

Interprétation et langues

L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles pour toutes les réunions des commissions d'études.

Mario Maniewicz  
Directeur